

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DES  
MÉDIATHÈQUES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre des manifestations culturelles qu'il organise, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer des ateliers, animations et conférence à la population lors du salon du livre caudacien 2022 à la médiathèque George Sand à La Queue-en-Brie ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces ateliers, animations et conférence ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Des vacations sont créées dans le cadre des activités culturelles du salon du livre caudacien 2022 à la médiathèque George Sand à La Queue-en-Brie, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/10/22
Accusé réception le	24/10/22
Numéro de l'acte	DC2022/858
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221006-lmc138335-CC-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 24 octobre 2022.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/10/22
Accusé réception le	24/10/22
Numéro de l'acte	DC2022/858
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221006-lmc138335-CC-1-1